



**SOCIÉTÉ CANADIENNE DE PERCEPTION DE LA COPIE PRIVÉE  
CANADIAN PRIVATE COPYING COLLECTIVE**

1235, rue Bay, bureau 900  
Toronto (Ontario) M5R 3K4  
Tél. : 416 486 6832  
Sans frais : 1 800 892 7235  
Télé. : 416 486 3064  
www.scpcp.ca

À la suite du dépôt du budget fédéral 2024, la Société canadienne de perception de la copie privée (SCPCP), ses membres et les titulaires de droit de tout le Canada sont déçus de l'inaction du gouvernement fédéral à l'égard du droit d'auteur. Malgré l'engagement pris dans son budget 2022 à l'égard d'une réforme du droit d'auteur attendue depuis longtemps, le gouvernement a encore laissé tomber le secteur de la musique enregistrée en ne profitant pas du présent cycle budgétaire pour faire entrer le régime de copie privée dans le XXI<sup>e</sup> siècle.

Le Canada fait figure de cancre à l'échelle mondiale pour son régime de copie privée, puisque les titulaires de droit ne sont toujours pas rémunérés pour les milliards de copies non autorisées de leurs œuvres qui sont enregistrées sur des appareils utilisés au quotidien, comme les téléphones. Depuis maintenant des années, le grand public et les sociétés technologiques jouissent des avantages de la copie non autorisée de musique sur des appareils, alors que les titulaires de droits musicaux ne sont pas rémunérés. Nous avons exhorté le gouvernement du Canada à corriger ce déséquilibre, afin que le cadre du droit d'auteur suive l'évolution rapide du marché numérique et que les titulaires de droit reçoivent leur juste part.

À plusieurs reprises, le gouvernement s'est engagé à réformer le droit d'auteur de façon concrète. Malheureusement, même après plusieurs cycles de consultation, deux rapports de comités parlementaires, deux élections et de multiples engagements dans les lettres de mandat et les budgets, le secteur attend toujours une réforme tangible du droit d'auteur.

Cette occasion manquée d'actualiser le droit d'auteur est un revers dans la lutte de la SCPCP en faveur de la neutralité du régime de copie privée sur le plan technologique. Nous avons besoin que le gouvernement tienne sa promesse et permette aux titulaires de droit d'être payés pour l'utilisation de leur travail. Les élections fédérales de 2025 approchent et le temps presse. L'inertie du gouvernement met en péril l'avenir des redevances pour la copie privée au Canada. En consultation avec ses membres et les parties prenantes, la SCPCP déterminera la suite de son combat pour une rémunération équitable des titulaires de droit.

### **Au sujet de la copie privée**

La diffusion en continu a remplacé l'enregistrement sur cassette et CD, mais les Canadiens et les Canadiennes effectuent toujours des milliards de copies privées pour écouter de la musique hors ligne. Lorsque c'est possible, les ayants droit autorisent la diffusion en continu, le téléchargement et d'autres reproductions de leur musique, mais il est impossible d'autoriser toutes activités de copie. La recherche montre que la moitié des 5,95 milliards de pistes de musique stockées sur les téléphones et les tablettes des Canadiens et des Canadiennes sont des copies non autorisées.

### **À propos de la SCPCP**

La Société canadienne de perception de la copie privée (SCPCP) est l'organisme confédéral qui représente les artistes-interprètes, les auteurs-compositeurs, les éditeurs de musique et les maisons de disques. Cet organisme à but non lucratif est responsable de la perception et de la distribution des redevances pour la copie privée au nom de ses sociétés membres.

Pour en savoir plus sur la copie privée ou la SCPCP, rendez-vous à [scpcp.ca](http://scpcp.ca) ou communiquez avec :

Lisa Freeman, directrice générale de la SCPCP  
[lfreeman@scpcp.ca](mailto:lfreeman@scpcp.ca)